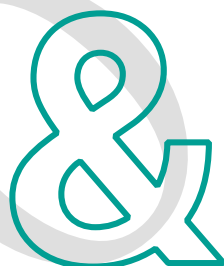


# CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE DE SERVICES AUX FAMILLES

---

Entre

La caisse d'Allocations  
familiales (Caf)  
de la Seine-Saint-Denis



La commune de DUGNY



VILLE DE DUGNY

## LA PRESENTE CONVENTION EST SIGNEE ENTRE

Entre :

- La Caisse d'Allocations familiales de la Seine-Saint-Denis représentée par la Présidente de son Conseil d'Administration, Madame Marinette SOLER-KERRIEN et par son Directeur Général, Monsieur Pascal DELAPLACE, dûment autorisés à signer la présente convention ;

Ci-après dénommée « la Caf » ;

et

- La commune de Dugny, représentée par son maire, Monsieur Quentin Gesell, dûment autorisé à signer la présente convention par délibération de son conseil municipal ;

Ci-après dénommé « la commune » ;

Il est convenu et arrêté ce qui suit :

# Sommaire

---

Sommaire .....	3
Article préliminaire - Préambule.....	5
Article 1 - Objet de la convention territoriale globale .....	7
Article 2 - Les champs d'intervention de la Caf .....	7
Article 3 - Les champs d'intervention de la commune .....	7
Article 4 - Les objectifs partagés au regard des besoins.....	8
Article 5 - Engagements des partenaires .....	9
Article 6 - Modalités de collaboration.....	10
Article 7 - Échanges de données.....	10
Article 8 - Communication.....	11
Article 9 - Évaluation .....	11
Article 10 - Durée de la convention .....	11
Article 11 - Exécution formelle de la convention .....	11
Article 12 - Fin de la convention.....	12
Article 13 - Recours.....	12
Article 14 - Confidentialité.....	13
ANNEXE 1 - Diagnostic partagé.....	15
ANNEXE 2 - Liste des équipements et services soutenus par la collectivité locale.....	20
ANNEXE 3 – Plan d'actions .....	21
ANNEXE 4 - Modalités de pilotage et suivi de la Ctg .....	28
ANNEXE 5 - Décision de la commission d'action sociale .....	29
ANNEXE 6 - Délibération du conseil municipal .....	30

Vu les articles L. 263-1, L. 223-1 et L. 227-1 à 3 du Code de la sécurité sociale ;

Vu le Code de l'action sociale et des familles ;

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu l'arrêté du 3 octobre 2001 relatif à l'Action sociale des Caisses d'allocations familiales (Caf) ;

Vu la Convention d'objectifs et de gestion (Cog) arrêtée entre l'Etat et la Caisse nationale des allocations familiales (Cnaf) ;

Vu la délibération du conseil d'administration de la Caf de Seine-Saint-Denis concernant la stratégie de déploiement des Ctg ;

Vu la délibération de la commission d'action sociale en date du JJ MM AAAA figurant en annexe 5 de la présente convention ;

Vu la délibération du conseil municipal de la ville de Dugny en date du JJ MM AAAA figurant en annexe 6 de la présente convention.

PROJET

## Article préliminaire - Préambule

---

Les Caf sont nées de la volonté d'apporter une aide à toutes les familles, dans leur diversité. Qu'il prenne la forme de prestations monétaires ou d'aides permettant de développer des services, l'investissement des Caf témoigne d'un engagement de la collectivité, dans une visée universelle, pour accompagner le développement de chaque personne, dès sa naissance, par une présence et un soutien dans son parcours de vie, accentuant, s'il le faut, son aide lorsque la famille est dans la difficulté.

La branche Famille est ainsi présente auprès de chacun tout au long de la vie, auprès de chaque parent, femme ou homme, en fonction de sa situation, en équité : conciliation vie familiale/vie professionnelle, accueil des enfants et des jeunes, lutte contre la pauvreté sont les domaines prioritaires de l'intervention des Caf, qui prend la forme d'une offre globale de service.

Dédiée initialement à la famille, la Branche s'est vue progressivement confier des missions pour le compte de l'Etat et des départements, qui représentent une part importante de son activité.

Les quatre missions emblématiques de la branche Famille sont fondatrices de son cœur de métier :

- Aider les familles à concilier vie familiale, vie professionnelle et vie sociale ;
- Faciliter la relation parentale, favoriser le développement de l'enfant et soutenir les jeunes ;
- Créer les conditions favorables à l'autonomie, à l'insertion sociale et professionnelle ;
- Accompagner les familles pour améliorer leur cadre de vie et leurs conditions de logement.

Pour accompagner le développement de celles-ci, les Caf collaborent depuis l'origine avec leurs partenaires de terrain, au premier rang desquels les collectivités locales. Les communes (et leur regroupement) sont en effet particulièrement investies dans le champ des politiques familiales et sociales, au titre de leur clause de compétence générale leur permettant de répondre aux besoins du quotidien des citoyens.

Les territoires se caractérisent par une grande diversité de situations d'habitants, et par de nombreuses évolutions qui modifient profondément la vie des familles. Leurs attentes évoluent, et la réponse à celles-ci passent par la volonté des acteurs locaux. À ce titre, la Caf entend poursuivre son soutien aux collectivités locales qui s'engagent dans un projet de territoire qui leur est destiné.

Dans ce cadre, la Convention territoriale globale (Ctg) est une démarche stratégique partenariale qui a pour objectif d'élaborer le projet de territoire pour le maintien et le développement des services aux familles, et la mise en place de toute action favorable aux allocataires dans leur ensemble. Elle s'appuie sur un diagnostic partagé avec les partenaires concernés pour définir les priorités et les moyens dans le cadre d'un plan d'actions adapté.

Véritable démarche d'investissement social et territorial, la Ctg favorise ainsi le développement et l'adaptation des équipements et services aux familles, l'accès aux droits et l'optimisation des interventions des différents acteurs.

La Ctg peut couvrir, en fonction des résultats du diagnostic, les domaines d'intervention suivants : petite enfance, enfance, jeunesse, parentalité, accès aux droits et aux services, inclusion numérique, animation de la vie sociale, logement, handicap, accompagnement social.

Elle s'appuie sur les documents de diagnostic et de programmation que constituent les différents schémas départementaux : schéma départemental des services aux familles, schéma départemental de l'animation de la vie sociale, stratégie de lutte contre la pauvreté...

En mutualisant la connaissance des besoins des allocataires et de leur situation, les analyses partagées à l'échelon départemental permettent de situer le territoire de la façon suivante :

La commune Dugny et la Caf, dans le cadre du diagnostic territorial partagé présenté en annexe 1, ont retenus les éléments suivants pour prioriser les champs d'intervention communs<sup>1</sup> :

En 2020, la population municipale au recensement était de 11 073 habitants, soit une augmentation de 5,9 % par rapport à 2012. Il s'agit de la 36<sup>ème</sup> ville du département

La population se caractérise également par sa jeunesse, puisque 49 % de la population est âgée de moins de 30 ans et 17 % moins de 20 ans.

La proportion de ménages avec enfant(s), est plus élevée de 2 points (34 %) que celle observée sur le département. La proportion de familles monoparentales s'élève à 20 %, contre 14,3 % en Seine-Saint-Denis. Les familles nombreuses représentent quant à elles 23 % contre 16,9 % en Seine-Saint-Denis.

7 805 personnes bénéficient directement ou indirectement d'une allocation versée par la Caf, soit 70,5 % de la population (taux supérieur de 9 points par rapport au département). Parmi les allocataires, 32,1 % sont dépendants des allocations contre 30,9 % au niveau départemental. De même, la proportion d'allocataires à bas revenus est supérieure à celle observée sur le département (47,2 % contre 45,2 %).

La commune met en place des actions au niveau local pour répondre à des besoins repérés.

Celles-ci concernent notamment les champs d'action de la Caf en direction des familles avec une offre d'accueil des jeunes enfants structurée autour de 2 EAJE et 1 Ram, une offre d'accueil péri et extrascolaire avec de nombreuses implantations ALSH, une politique jeunesse appuyée par 4 ALSH Ados, une politique de soutien à la parentalité portée par 2 LAEP, 3 CLAS et 3 Reaap, et le développement d'une offre de 1 centre social.

La Convention territoriale globale viendra ainsi compléter et enrichir l'action municipale dans le domaine du développement social du territoire, d'ores et déjà concrétisée par plusieurs démarches contractuelles (Contrat local de santé, Projet éducatif de territoire, Programme de réussite éducative, etc.).

Dans l'objectif d'optimiser l'offre existante et/ou de développer une offre nouvelle et de favoriser un *continuum* d'interventions sur les territoires, les parties conviennent que les objectifs communs de

---

<sup>1</sup> Les données sont issues de l'Insee (2017), de la Caf (2019) et de la ville.

développement et de coordination des actions et services concernant les thématiques suivantes : Petite enfance, Enfance, Jeunesse et Parentalité, animation de la vie sociale et accès aux droits.

C'est pourquoi, dans la perspective d'intervenir en cohérence avec les orientations générales déclinées dans le présent préambule, au plus près des besoins du territoire, la Caf de la Seine-Saint-Denis et la commune souhaitent conclure une Convention territoriale globale (Ctg) pour renforcer leurs actions sur les champs d'intervention partagés.

## **Article 1 - Objet de la convention territoriale globale**

---

La présente convention vise à définir le projet stratégique global du territoire à l'égard des familles ainsi que ses modalités de mise en œuvre.

Ce projet est établi à partir d'un diagnostic partagé tenant compte de l'ensemble des problématiques du territoire.

Elle a pour objet :

- D'identifier les besoins prioritaires sur la commune ou communauté de communes (figurant en Annexe 1 de la présente convention) ;
- De définir les champs d'intervention à privilégier au regard de l'écart offre/besoin ;
- De pérenniser et d'optimiser l'offre des services existante, par une mobilisation des cofinancements (Annexe 2) ;
- De développer des actions nouvelles permettant de répondre à des besoins non satisfaits par les services existants (Annexe 3).

## **Article 2 - Les champs d'intervention de la Caf**

---

Les interventions de la Caf, en matière d'optimisation de l'existant et de développement d'offres nouvelles, sur le territoire de la commune concernent :

- Aider les familles à concilier vie familiale, vie professionnelle et vie sociale ;
- Faciliter la relation parentale, favoriser le développement de l'enfant et soutenir les jeunes ;
- Créer les conditions favorables à l'autonomie, à l'insertion sociale et professionnelle ;
- Accompagner les familles pour améliorer leur cadre de vie et leurs conditions de logement.

## **Article 3 - Les champs d'intervention de la commune**

---

La commune met en place des actions au niveau local pour répondre à des besoins repérés.

Celles-ci concernent :

- Garantir la cohérence de l'offre de service petite enfance, enfance et jeunesse avec la diversité des besoins du territoire.

- Améliorer la connaissance et renforcer la lisibilité des offres sur le territoire pour faciliter l'accès aux services et aux droits.
- Soutenir la parentalité en impulsant une dynamique de mobilisation des parents et en favorisant leur implication dans les projets.

## Article 4 - Les objectifs partagés au regard des besoins

---

Les champs d'intervention conjoints sont :

- Aider les familles à concilier vie familiale, vie professionnelle et vie sociale :
  - Poursuivre la structuration d'une offre diversifiée en direction de la petite enfance ;
  - Poursuivre la structuration d'une offre diversifiée en direction des enfants.
- Faciliter la relation parentale, favoriser le développement de l'enfant et soutenir les jeunes :
  - Compenser les charges familiales et accompagner les parents dans leur rôle ;
  - Contribuer à l'égalité des chances en matière de réussite scolaire et renforcer le lien entre les familles et l'école ;
  - Faciliter l'autonomie des jeunes, élément de passage à l'âge adulte.
- Créer les conditions favorables à l'autonomie, à l'insertion sociale et professionnelle :
  - Soutenir les personnes et les familles confrontées au handicap ;
  - Aider les familles confrontées à des événements ou des difficultés fragilisant la vie familiale ;
  - Accompagner le parcours d'insertion et le retour (et maintien) dans l'emploi des personnes et des familles en situation de pauvreté.

Les principaux enjeux dégagés du diagnostic partagé sont :

### Thématique n° 1 : Petite enfance

Au regard des besoins identifiés la commune souhaite :

- Adapter l'offre aux besoins du territoire
- Augmenter l'offre d'accueil collectif pour répondre à la demande et anticiper l'évolution démographique de la commune.
- Développer le relais petite enfance pour apporter une réponse à l'ensemble des familles et des assistantes maternelles.

### Thématique n° 2 : Enfance

- Développer l'offre en créant de nouvelles places et diversifier l'offre d'animation

### Thématique n° 3 : Jeunesse

- Proposer une continuité des activités et les relier au projet éducatif de la ville.



#### Thématique n° 4 : Parentalité

- Renforcer la valorisation des familles dans leurs missions et leur rôle éducatif
- Développer un lieu ressources pour répondre aux besoins des parents.

#### Thématique n° 5 : Accès aux droits

- Rendre visible les lieux d'accès aux droits
- Développer l'accès aux droits au numérique et rendre les habitants autonomes
- Lutter contre le non-recours

#### Thématique n° 6 : Animation de la vie sociale

- Recentrer les missions du centre social
- Favoriser la parole des habitants
- Développer le bénévolat et le partenariat associatif

Les Annexes 2 et 3 à la présente convention précisent les moyens mobilisés **par chacun des partenaires** dans le cadre des champs d'intervention conjoint. Ces annexes font apparaître le soutien des co-financeurs pour le maintien de l'offre existante et les axes de développement d'offres nouvelles.

## Article 5 - Engagements des partenaires

---

La Caf de et la commune s'engagent à mettre en œuvre les moyens nécessaires pour atteindre les objectifs qu'ils se sont assignés dans le plan d'actions de la présente convention.

La présente convention est conclue dans le cadre des orientations de la Convention d'objectifs et de gestion signée entre l'Etat et la Cnaf. Elle est mise en œuvre dans le respect des dispositifs et des outils relevant des compétences propres de chacune des parties, lesquelles restent libres de s'engager avec leurs partenaires habituels ou d'engager toute action ou toute intervention qu'elles jugeront nécessaire et utile.

La Ctg matérialise également l'engagement conjoint de la Caf et de la collectivité à poursuivre leur appui financier au service aux familles du territoire.

À l'issue du(es) Contrat(s) enfance et jeunesse passé(s) avec la(es) collectivité(s) signataire(s), la Caf s'engage à conserver le montant des financements bonifiés de N-1<sup>2</sup> à ce titre et à les répartir directement entre les structures du territoire soutenues par la collectivité locale compétente, sous la forme de « bonus territoire Ctg ».

De son côté, la collectivité s'engage à poursuivre son soutien financier en ajustant en conséquence la répartition de sa contribution pour les équipements et services listés en Annexe 2. Cet engagement pourra évoluer en fonction de l'évolution des compétences détenues.

---

<sup>2</sup> Le montant de référence est celui comptabilisé dans les comptes de la Caf en N-1. (Charge à payer)

## Article 6 - Modalités de collaboration

---

Les parties s'engagent à mobiliser des moyens humains (personnels qualifiés et en quantité) et matériels (données, statistiques, etc.) nécessaires à la réalisation des obligations définies dans la présente convention.

Pour mener à bien les objectifs précisés dans la présente convention, les parties décident de mettre en place un comité de pilotage.

Ce comité est composé, à parité, de représentants de la Caf et de la commune.

Les parties conviennent d'un commun accord que des personnes ressources en fonction des thématiques repérées pourront participer à ce comité de pilotage à titre consultatif.

Cette instance :

- Assure le suivi de la réalisation des objectifs et l'évaluation de la convention ;
- Contribue à renforcer la coordination entre les deux partenaires, dans leurs interventions respectives et au sein des différents comités de pilotage thématiques existants ;
- Veille à la complémentarité des actions et des interventions de chacun des partenaires sur le territoire concerné ;
- Porte une attention particulière aux initiatives et aux actions innovantes du territoire ;
- Le comité de pilotage sera copiloté par la Caf et la commune.

Le secrétariat permanent est assuré par la Caf et la collectivité.

Les modalités de pilotage opérationnel et de collaboration technique, ainsi que le suivi de la mise en œuvre de la Ctg, fixées d'un commun accord entre les parties à la présente convention, figurent en annexe 4 de la présente convention.

## Article 7 - Échanges de données

---

Les parties s'engagent réciproquement à se communiquer toutes les informations utiles dans le cadre de l'exécution de la présente convention.

Toutefois, en cas de projet d'échanges de données à caractère personnel, les demandes par l'une des parties feront obligatoirement l'objet d'une étude d'opportunité, de faisabilité et de conformité au RGPD par l'autre partie, en la qualité de responsable de traitement de cette dernière. Ces demandes seront soumises pour étude et avis préalable au Délégué à la Protection des Données de la partie qui détient les données personnelles demandées. Le Délégué à la Protection des Données pourra être amené à formuler des recommandations spécifiques à chaque échange de données.

Si elles sont mises en œuvre, ces transmissions (ou mises à disposition) de données personnelles respecteront strictement le Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), la loi n° 78-17 du 6 Janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés ainsi que les décisions, avis ou préconisations de la Commission nationale de l'Informatique et des Libertés

(CNIL). La présente convention ne se substitue en rien à la nécessité, pour les responsables de traitement concernés, d'ajouter le traitement de données personnelles ainsi créé à la liste des traitements qu'il doit tenir au titre de l'article 30 du RGPD.

## **Article 8 - Communication**

---

Les parties décident et réalisent, d'un commun accord, les actions de communication relatives à la présente convention.

Les supports communs font apparaître les logos de chacune des parties.

Dans le cadre des actions de communication respectives couvrant le champ de la présente convention, chaque partie s'engage à mentionner la coopération de l'autre partie et à valoriser ce partenariat.

## **Article 9 - Évaluation**

---

Une évaluation des actions est conduite au fur et à mesure de l'avancée de la mise en œuvre de la Ctg, lors des revues du plan d'actions. Les indicateurs d'évaluation sont déclinés dans le plan, constituant l'annexe 4 de la présente convention. Ils permettent de mesurer l'efficacité des actions mises en œuvre.

A l'issue de la présente convention, un bilan sera effectué intégrant une évaluation des effets de celle-ci. Cette évaluation devra permettre d'adapter les objectifs en fonction des évolutions constatées.

## **Article 10 - Durée de la convention**

---

La présente convention est conclue à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023 jusqu'au 31 décembre 2027.

La présente convention ne peut être reconduite que par expresse reconduction.

Les parties à la présente convention conviennent que la CTG prend en compte la réalisation d'actions sur une période antérieure à sa date de signature par l'ensemble des parties, et au plus tôt à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023.

## **Article 11 - Exécution formelle de la convention**

---

Toute modification fera l'objet d'un avenant par les parties.

Cet avenant devra notamment préciser toutes les modifications apportées à la convention d'origine ainsi qu'à ses annexes.

Si l'une quelconque des stipulations de la présente convention est nulle, au regard d'une règle de droit en vigueur ou d'une décision judiciaire devenue définitive, elle sera réputée non écrite, mais les autres stipulations garderont toute leur force et leur portée.

En cas de différences existantes entre l'un quelconque des titres des clauses et l'une quelconque des clauses, le contenu de la clause prévaudra sur le titre.

## Article 12 - Fin de la convention

---

### - Résiliation de plein droit avec mise en demeure

En cas de non-respect par l'une des parties de l'une de ses obligations résultant de la présente convention, celle-ci pourra être résiliée de plein droit par l'une ou l'autre partie, à l'expiration d'un délai d'un mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec avis de réception valant mise en demeure de se conformer aux obligations contractuelles et restée infructueuse.

Les infractions par l'une ou l'autre des parties aux lois et règlements en vigueur entraîneront la résiliation de plein droit de la présente convention par la Caf, à l'expiration d'un délai d'un mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec avis de réception valant mise en demeure de se conformer aux obligations légales ou réglementaires en vigueur et restée infructueuse.

### - Résiliation de plein droit sans mise en demeure

La présente convention sera résiliée de plein droit par la Caf, sans qu'il soit besoin de procéder à une mise en demeure ou de remplir toutes formalités judiciaires, en cas de modification d'un des termes de la présente convention sans la signature d'un avenant.

### - Résiliation par consentement mutuel

La présente convention peut être dénoncée par l'une ou l'autre des parties moyennant un délai de prévenance de 6 mois.

### - Effets de la résiliation

La résiliation de la présente convention entraînera l'arrêt immédiat des engagements des parties. La résiliation interviendra sans préjudice de tous autres droits et de tous dommages et intérêts.

## Article 13 - Recours

---

### - Recours contentieux

Tout litige résultant de l'exécution de la présente convention est du ressort du Tribunal administratif dont relève la Caf.

## Article 14 - Confidentialité

---

Les parties sont tenues, ainsi que l'ensemble de leur personnel, au secret professionnel, à l'obligation de discrétion et à l'obligation de confidentialité pour tout ce qui concerne les faits, informations, études et décisions dont elles auront eu connaissance durant l'exécution de la présente convention et après son expiration.

PROJET

Fait à Bobigny, le JJ MM AAAA.

En autant d'exemplaires originaux que de signataires

Cette convention comporte 14 pages et les six annexes énumérées dans le sommaire.

**La Caf de la Seine-Saint-Denis**

Le Directeur Général,

Pascal DELAPLACE.

La Présidente du Conseil  
d'administration,

Marinette SOLER-KERRIEN

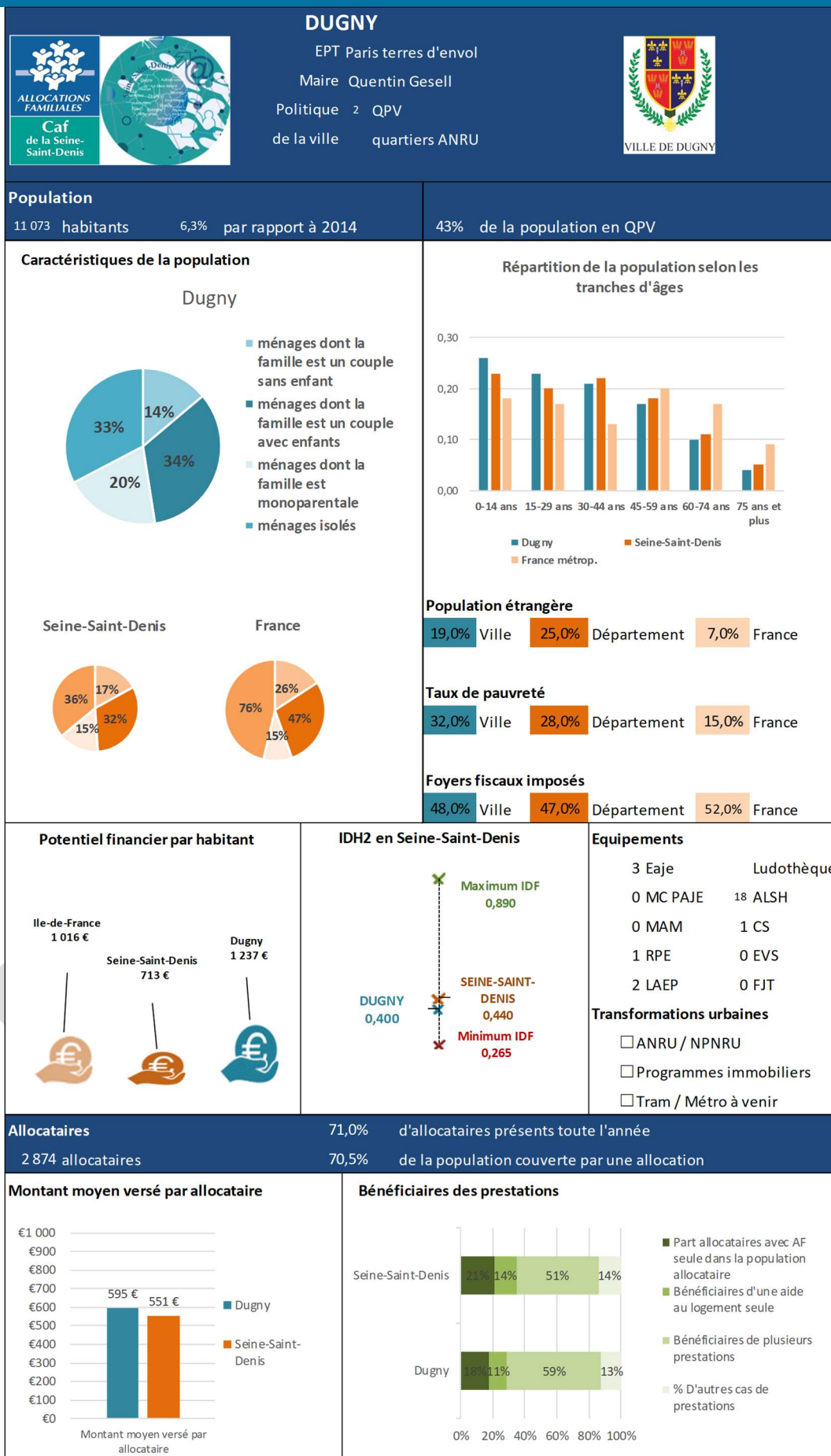
**La commune de Dugny**

Le Maire,

Quentin GESELL

PROJET

# ANNEXE 1 - Diagnostic partagé



<b>Petite Enfance / Parentalité</b>	2,0 ‰	Taux de natalité	5,0%	Enfants moins de 3 ans																
	1	Nbre d'enfants bénéficiaires AEEH de moins de 3 ans																		
	<b>Aides aux vacances familles</b>																			
59	fam. utilisatrices AV	7%	Taux d'utilisation AVF	11 fam. utilisatrices AVE																
				2% Taux d'utilisation AVE																
Familles bénéficiaires d'une prestation liée à la garde d'enfant			% Nb familles en emploi (avec enf -3 ans)																	
<table border="1"> <tr><th>Nombre d'enfants</th><th>Pourcentage</th></tr> <tr><td>3</td><td>57%</td></tr> <tr><td>2</td><td>25%</td></tr> <tr><td>1</td><td>17%</td></tr> </table>			Nombre d'enfants	Pourcentage	3	57%	2	25%	1	17%	<table border="1"> <tr><th>Zone</th><th>Pourcentage</th></tr> <tr><td>Ville</td><td>76,0%</td></tr> <tr><td>Seine-Saint-Denis</td><td>76,0%</td></tr> <tr><td>France métropolitaine</td><td>84,0%</td></tr> </table>		Zone	Pourcentage	Ville	76,0%	Seine-Saint-Denis	76,0%	France métropolitaine	84,0%
Nombre d'enfants	Pourcentage																			
3	57%																			
2	25%																			
1	17%																			
Zone	Pourcentage																			
Ville	76,0%																			
Seine-Saint-Denis	76,0%																			
France métropolitaine	84,0%																			
48 enfants Cmg			56 enfants PrePart																	
Accueil collectif (enfants de moins de 3 ans)		Accueil individuel (enfants de moins de 3 ans)																		
Offre	Occupation	Offre	Occupation																	
122 places d'accueil	54% Taux réel	59 places d'accueil (individuel)	"taux d'occupation Ass. mat." (nb enf gardé (usage) sur nb places agréées)																	
19% taux de couverture collectif	64% Taux financier	9% taux de couverture individuel	20 Ass. mat. pour 1 Etp RPE																	
0% enfants scolarisés (TPS)	1,5 inscrits/place	94 Nb places agréées ass. m	3 Nbre d'enfants GAD																	
1,17 Participation familiale horaire		35 Ass. mat. agréées																		
		51% Ass. mat. au chômage																		
<b>Commentaires :</b>																				
<p>Une crèche privée a été ouverte. La ville est réservoir de l'ensemble des places.</p> <p>Taux de couverture faible en accueil collectif. La ville va connaître une augmentation de sa population dans les années à venir (suite aux JO) = de nouveaux besoins en mode de garde.</p> <p>Accueil individuel = baisse de nbre d'assistantes maternelles, local plus adapté, besoin de nouvelles assistantes</p>																				



Enjeux Petite Enfance				
<input type="checkbox"/> Développer l'offre d'accueil <input type="checkbox"/> Augmenter le taux de couverture <input type="checkbox"/> Relocaliser et développer le RPE				
Offre parentalité				
Actions réalisées		Structures porteuses, nombre d'enfants accueillis...		
Laep		2 Laep Lapinous et Laep Bisounours		
Clas		6 : Ecole Jean Jaurès, Lucie Aubrac, Henri Wallon, Paul Langevin, Colonel Fabien et Rabelais (jeur		
Reaap		1 à la maison des parents		
Médiation familiale				
Espace de rencontre				
Des Livres à Soi				
Aide à domicile				
Offres de service en travail social				
Offres	Nombre de familles ciblées	% familles contactées/ Familles ciblées	% familles rencontrées/ Familles contactées	% familles suivies familles rencontrées
Impayés de loyer	16	100,0%	81%	38%
Séparation	71	97,2%	75%	44%
Décès conjoint	8	100,0%	88%	71%
Décès enfant	5	100,0%	80%	50%
Futurs parents (naiss. Multi. + mères mineures)				
Ajpp	4	100,0%	75%	67%
Commentaires :				
<p>Liens quotidien avec les familles mais sur des temps informels. Manque d'actions parentalité au sein de CS.</p> <p>Pas de forum sur la parentalité</p>				
Enjeux Parentalité				
<input type="checkbox"/> Développer et renforcer l'offre à destination des parents <input type="checkbox"/> Renforcer la valorisation des familles dans leurs missions et leur rôle éducatif				

<b>Enfance/jeunesse</b>	5% 3-5 ans	9% 6-10 ans	11% 11-17 ans	17% - de 20 ans
	1,30 Indice de jeunesse	92 Nbre de bénéficiaires AEEH de plus de 3		
43% Boursiers	0,0% Retard en 6ième de 2 ans ou plus			
<b>Continuité éducative</b>				
<input checked="" type="checkbox"/> Pedt <input checked="" type="checkbox"/> Plan mercredi <input type="checkbox"/> Cité éducative <input checked="" type="checkbox"/> PRE <input checked="" type="checkbox"/> Conseil municipal des enfants				
<b>Vacances et loisirs enfants</b>	13 nbre d'utilisateurs AVE	1% Taux utilisation AVE	34,0%	Taux utilisation PL
<b>Accueils de loisirs</b>				
<b>Fréquentation</b>	<b>ALSh maternel</b>		<b>Alsh primaire</b>	
Accueil le matin	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>	
Nombre d'enfants inscrits / nombre d'enfants scolarisés	/ 664		1031	
Nombre d'enfants venus au moins une fois le mercredi	120		180	
Nombre d'enfants venus au moins une fois le soir	125		180	
Nombre d'enfants venus au moins une fois en extra scolaire				
- petites vacances	115		130	
- vacances d'été	110		130	
<b>Commentaires :</b>				
<i>Emergence d'un nouveau quartier avec +4000 habitants = augmentation du nombre d'enfants et nouveaux besoins à venir</i> <i>Fréquentation des Alsh en hausse</i>				
<b>Enjeux Enfance</b>				
<input type="checkbox"/> Développer l'offre et créer de nouvelles places <input type="checkbox"/> Développer la qualité et diversifier l'offre d'animation				
1				
<b>Maillage territorial</b>	<b>Population des 15 ans et + sans diplôme</b>			
1 Antennes jeunesse	2 129 Ville	334 158 Département	10 232 487	France
Associations jeunesse	<b>Taux de chômage des jeunes</b>			
	44,0% Ville	47,0% Département	36,0%	France
<b>Type d'offres</b>	142 Allocataires âgés de moins de 25 ans			
	dont : • 19% Parents d'au moins un enfant			
	649 enfants, âgés de 16 à 25 ans, des allocataires			
	dont : • 88% scolarisés			
<b>Citoyenneté / autonomie des jeunes</b>				
<input checked="" type="checkbox"/> Pij / Bij <input checked="" type="checkbox"/> Bourse aux projets <input checked="" type="checkbox"/> Conseil municipal de la jeunesse <input checked="" type="checkbox"/> Mission locale <input checked="" type="checkbox"/> Prévention spécialisée		<input type="checkbox"/> Junior association <input checked="" type="checkbox"/> Vacances / Projets solidaires <input type="checkbox"/> PS Jeune <input checked="" type="checkbox"/> Promeneurs du Net <input checked="" type="checkbox"/> PAEJ		
<b>Commentaires :</b>				
<i>Difficultés pour recruter des animateurs sur la commune.</i>				
<b>Enjeux Jeunesse</b>				
<input type="checkbox"/> Maintien de l'offre existante <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>				

Prestations	Ville	En Seine-Saint-Denis
		595 € versés aux allocataires (montant moyen) 1 584 705 € versés aux partenaires (montant total)
Allocataires		Partenaires
Prestations	Action sociale	
<b>Naissance/Petite Enfance</b> 24% % Bénéficiaires 1 366 627 € Montant	<b>Vacances loisirs</b> 49 263 €	<b>Petite enfance</b> 1 079 043 €
<b>Enfance/Jeunesse</b> 54% % Bénéficiaires 6 918 949 € Montant	<b>Insertion/Solidarité</b> 27 125 €	<b>Enfance / Jeunesse</b> 402 422 €
<b>Logement</b> 59% % Bénéficiaires 3 975 869 € Montant	<b>Equiperment du logement</b> 17 690 €	<b>Parentalité</b> 56 499 €
<b>Solidarité / Monoparentalité</b> 79% % Bénéficiaires 8 767 384 € Montant	<b>Jeunesse (Bafa / Logement)</b> 1 567 €	<b>Animation de la vie sociale</b> 46 741 €
<b>Contacts</b>	Pilote Direction Aminata MAÏGA	
<b>Pour accompagner les allocataires</b> <b>Manager de territoire</b> Nom Prénom Céline CAVOY Mail <a href="mailto:celine.cavoy@caf93.caf.fr">celine.cavoy@caf93.caf.fr</a>	<b>Pour accompagner vos projets</b> <b>Manager du Département du Développement Territorial</b> Nom Prénom Kheira BENHAMOUDA Téléphone - Mail <a href="mailto:kheira.benhamouda@caf93.caf.fr">kheira.benhamouda@caf93.caf.fr</a>	
<b>Conseiller en projet territorial</b> Nom Prénom Katia REMY <a href="mailto:katia.remy@caf93.caf.fr">katia.remy@caf93.caf.fr</a>	<b>Chargée de conseil et développement</b> Nom Prénom Sandrine DERRIEN Téléphone - Mail 01 49 35 47 11 <a href="mailto:sandrine.derrien@caf93.caf.fr">sandrine.derrien@caf93.caf.fr</a>	
<b>Travailleurs sociaux</b> Floriane TEXIER <a href="mailto:floriane.texier@caf93.caf.fr">floriane.texier@caf93.caf.fr</a>		
	Les données statistiques sont issues : Insee : 2019 Caf (prestations + action sociale) : 2021 taux couverture petite enfance : 2020	

## ANNEXE 2 - Liste des équipements et services soutenus par la collectivité locale

*(Une liste des équipements et services par signataire dans le respect des compétences détenues)*

<b>COMMUNE</b>		
<b>Type et nom de la structure</b>	<b>Adresse</b>	<b>Gestionnaire</b>
<b>EAJE</b>		
MA Les cigognes	1 rue Guynemer 93440 Dugny	Ville de Dugny
MA Les petits arc-en-ciel	10 rue Lorenzi 93440 Dugny	Entreprise Eden Baby park
<b>LAEP</b>		
Laep Bisounours	Pôle des services / 18 Résidence du Pont Yblon, 93440 DUGNY	Ville de Dugny
Laep Lapinous	Maison des parents / Parvis Edith Piaf, 93440 DUGNY	Ville de Dugny
<b>RPE</b>		
RPE Guynemer	1 rue Guynemer 93440 Dugny	Ville de Dugny
<b>ALSH</b>		
ALSH Périscolaire	Plusieurs implantations	Ville de Dugny
ALSH Extrascolaire	Plusieurs implantations	Ville de Dugny
ALSH Adolescents	1 implantation	Ville de Dugny
<b>CENTRE SOCIAL</b>		
Centre social Arc-en-Ciel	2 rue Guynemer 93440 Dugny	Ville de Dugny
<b>LUDOTHEQUE</b>		
Ludothèque du Pont Yblon	Ecole Colonel Fabien / Rue du Colonel Fabien, DUGNY	Ville de Dugny
Ludothèque du centre-ville	Maison des parents / Parvis Edith Piaf, 93440 DUGNY	Ville de Dugny



**Ville de Dugny**

**Thématique : Petite enfance accueil collectif**

**Enjeu : Développement de l’offre et de la qualité**

**Objectifs : Augmenter le taux de couverture**

**Publics ciblés : Enfants de 0 à 3 ans**

**Besoins potentiels :**

- Développer l’offre d’accueil collectif
- Répondre à une nouvelle demande en mode d’accueil

**Constats :**

- Taux de couverture bas (19%)
- Taux de refus important suite aux CAMA
- Emergence d’un nouveau quartier en 2025 au moins 30% de population supplémentaire.
- Population jeune 5% de -3ans et 50% -30ans

**OBJECTIF 1 : Adapter l’offre aux besoins du territoire**

- Réalisation d’un diagnostic et d’un plan d’actions.

**OBJECTIF 2 : Augmenter l’offre d’accueil**

- Action : Création d’un nouvel EAJE (horizon 2027) pour répondre aux besoins du nouveau quartier.

**Thématiques transversales**

Enjeu sur le numérique pour le droit commun.

**Responsables d’actions**

Caf : Chargée de Coopération : Sandrine Derrien  
 Pilote : Sandrine Derrien  
 Ville : Pilote : Céline Lanfumev DGA Cohésion sociale  
 Contributeurs : Mme Gunnoo Responsable du Multi-Accueil municipal  
 et Mme Bagis Responsable du RPE

**Évaluation**

- Indicateurs de résultats
  - Production d’un diagnostic et d’un plan d’actions
  - Création d’un nouvel équipement
- Indicateurs d’impacts
  - Optimisation de l’offre, évolution de l’offre d’accueil
  - Augmentation du taux de couverture



## Ville de Dugny

### Thématique : Petite enfance accueil Individuel

**Enjeu : Développement de l'offre et de la qualité**

**Objectifs :** Adapter et développer l'offre et promouvoir le métier d'assistantes maternelles

**Publics ciblés :** Les assistantes maternelles, les familles, les enfants de 0 à 5 ans

#### Besoins potentiels

- Besoin d'un local plus adapté
- Besoin d'ETP supplémentaire
- Besoin de plus d'assistantes maternelles agréées

#### Constats

- Baisse du nombre d'assistantes maternelles sur la ville -48% en 4 ans
- Taux de couverture très bas 9%
- Taux d'occupation de 74%
- Taux d'activité des assistantes maternelles 72%

#### OBJECTIF 1 : Adapter l'offre aux besoins du territoire

- Action : Réalisation d'un diagnostic et d'un plan d'actions.

#### OBJECTIF 2 : Développement de l'offre

- Action : Location d'un local plus adapté pour répondre aux besoins du RPE
- Action : Développement d'un ETP supplémentaire

#### OBJECTIFS 3 : Promouvoir le métier d'assistante maternelle pour favoriser l'accès au métier

- Actions : Campagne de sensibilisation et d'information au métier

#### Thématiques transversales

Enjeu sur le numérique pour le droit commun.

#### Responsables d'actions

Caf : Chargée de Coopération : Sandrine Derrien

Pilote : Sandrine Derrien

Ville : Pilote : Céline Lanfumey DGA Cohésion sociale

Contributeurs : Mme Gunnoo Responsable du Multi-Accueil municipal et Mme Bagis Responsable du RPE

#### Évaluation

##### • Indicateurs de résultats :

- Production d'un diagnostic et d'un plan d'actions
- Intégration du nouveau local
- Embauche de personnel
- Diversité des supports de communication

##### • Indicateurs d'impacts

- Optimisation de l'offre
- % d'augmentation de la fréquentation du RPE par les assistantes maternelles
- % d'augmentation des activités proposées
- % d'augmentation des familles employant une assistante maternelle
- % d'augmentation du nombre d'assistantes maternelles agréées



## Ville de Dugny

Thématique : Parentalité

**Enjeu :** Développer et renforcer l'offre à destination des parents

**Objectifs :** Renforcer la valorisation des familles dans leur rôle parental et développer un lieu ressources

**Publics ciblés :** Parents, les habitants

### Besoins potentiels :

- Besoin d'un lieu de ressources (lieu d'écoute et de bienveillance)
- Besoin d'un lieu d'information, d'échanges et d'accompagnement autour du handicap.

### Constats :

- Difficultés à accéder à la culture pour les familles
- Isolement des familles
- Clas : Liens quotidiens avec les parents mais sur des temps informels.
- Manque de connaissances des familles sur leurs droits, sur la parentalité et l'éducation.
- Manque d'actions parentalité au sein du CS

### OBJECTIF 1 : Renforcer la valorisation des familles dans leurs missions et leur rôle éducatif

- Action : Proposer des informations collectives co-animées entre la maison des parents et le CS.
- Action : Mettre en place un forum sur la parentalité

### OBJECTIF 2 : Développer un lieu ressources pour répondre aux besoins des parents

- Action : Mettre en place des temps thématiques (handicap, parentalité, addictions...) avec l'accompagnement d'un professionnel dédié.

### Thématiques transversales

Enjeu sur le numérique pour le droit commun.

### Responsables d'actions

Caf : Chargée de Coopération : Sandrine Derrien

Pilote : Sandrine Derrien

Ville : Pilote : Céline Lanfumey DGA Cohésion sociale

Contributeurs : Lysiane Pelletier, Redouane Boudiema, Myriam Diellal

Pascal Gayet.

### Évaluation

#### • Indicateurs de résultats

- Nombre de séances co-animées par le CS et la maison des parents
- Nombre de partenaires et de collaborateur ayant participé au forum
- Nombre de temps organisés et nombre de thèmes abordés

#### • Indicateurs d'impacts

- % de familles ayant participé aux informations collectives
- % de fréquentation au forum
- Taux de fréquentation par thématique



## Ville de Dugny

Thématique : Animation de la vie sociale

Enjeu : Optimiser et développer l'animation de la vie sociale

Objectifs : Recentrer les missions, développer le partenariat et favoriser la parole des habitants

Publics ciblés : Les habitants, les familles.

### Besoins potentiels :

- Référent familles
- Une équipe d'animation
- Chargé(e) d'accueil
- Besoin d'identification
- Habitants en demande

### Constats :

- Changement de direction
- 2 services dans le même lieu (CS+CCAS)
- Fonction d'accueil partagée (CS+CCAS)
- Absence de référent familles (recrutement en cours)
- Missions du CS réparties dans différents services
- Missions du CS mal identifiées
- Potentiel du local
- Manque d'animateurs

### Thématiques transversales : Numérique

Enjeu sur le numérique pour le droit commun.

### Responsables d'actions

Caf : Chargée de Coopération : Sandrine Derrien

Pilote : Sandrine Derrien

Ville : Pilote : Céline Lanfumev DGA Cohésion sociale

Contributeurs : M. Rédouane Boudjemaa, Mme Myriam Djellal, Lysiane Pelletier, Pascal Gayet.

### OBJECTIF 1 : Recentrer les missions du centre social

- Action : Créer un partenariat entre le centre social et la maison des parents
- Action : Créer une plaquette de communication sur les missions du CS.
- Action : Dissocier l'accueil du CCAS de l'accueil du CS et construire un projet d'accueil.

### OBJECTIF 2 : Favoriser la parole des habitants

- Action : Création d'un comité d'usager (« bois thés paroles ») pour mieux répondre aux besoins.

### OBJECTIF 2 : Développer le bénévolat et le partenariat associatif

- Action : Intégrer des bénévoles et des associations dans la vie du CS.

### Évaluation

#### • Indicateurs de résultats :

- Nombre d'actions organisées en collaboration
- Nombre de plaquettes distribuées
- Nombre d'habitants ayant sollicité l'accueil
- Nombre d'usagers
- Nombre de bénévoles et d'associations impliqués au sein du CS

#### • Indicateurs d'impacts

- % d'augmentation de fréquentation fluide
- % d'augmentation des adhérents
- % de fréquentation de l'accueil
- % de comité organisé % d'actions menées par des bénévoles et des associations





## Ville de Dugny

Thématique : Enfance

**Enjeu : Développement de l'offre et de la qualité**

**Objectifs : Augmenter la capacité d'accueil et diversifier l'offre d'animation**

**Publics ciblés : 3 à 11 ans**

### Besoins potentiels :

- Formation des animateurs
- Recrutement d'animateurs
- De personnes ressources pour les enfants à besoins spécifiques
- D'endroits dédiés aux Alsh et non partagés

### Constats :

- Emergence d'un nouveau quartier avec une augmentation de 4000 habitants
- Fréquentation en hausse
- Problème de recrutement de moins en moins de candidatures (ne correspond pas aux attentes)
- Augmentation du nombre d'enfants qui nécessite des besoins particuliers

### Thématiques transversales

Enjeu sur le numérique pour le droit commun.

### Responsables d'actions

Caf : Chargée de Coopération : Sandrine Derrien

Pilote : Sandrine Derrien

Ville : Pilote : Myriam Diellal

Contributeurs : Myriam Diellal, Pascal Gayet

### OBJECTIF 1 : Augmenter la capacité d'accueil

Action 1 :

- Création de nouveaux accueils de loisirs et de nouvelles places

### OBJECTIF 2 : Développer la qualité et diversifier l'offre d'animation

Action 1 :

- Intégrer des ludothèques au sein des accueils de loisirs

Action 2 :

- Retravailler la cohérence entre les différents temps d'accueils (matin, pause méridienne, soir)

### Évaluation

#### • Indicateurs de résultats

- Nombre de places créées
- Nombre d'enfants supplémentaires accueillis
- Nombre d'enfants qui fréquente la ludothèque
- Nombre d'activités différentes mise en place au sein des Alsh
- Réalisation d'un plan d'action sur les temps périscolaires et le recrutement

#### • Indicateurs d'impacts

- % d'augmentation de la fréquentation
- % d'animateurs supplémentaires recrutés



## Ville de Dugny

Thématique : Jeunesse

**Enjeu : Maintien de l'offre existante**

**Objectifs :** Maintenir l'offre existante et adapté l'offre aux besoins

**Publics ciblés :** 11 17 ans

### Besoins potentiels :

- Personnel qualifié pour proposer une offre aux ados
- animateurs

### Constats :

- Offre présente mais peu exploitée
- Beaucoup de dispositifs peu connus
- Manque de lisibilité pour les jeunes et les usagers (PIJ, PAEJ ...peu mobilisés)
- Alsh Ados pas adapté et peu fréquenté malgré une population jeune

### OBJECTIF 1 : Maintien de l'offre existante

#### Action 1 :

- Proposer une continuité dans les activités et les relier au projet éducatif de la ville sur des thématiques spécifiques (laïcité...).

### OBJECTIF 2 : Adapté l'offre aux besoins

#### Action 1 :

- Réaliser un diagnostic et un plan d'actions pour mettre en cohérence le nombre de jeunes sur la commune avec la fréquentation.

### Thématiques transversales

Enjeu sur le numérique pour le droit commun.

### Responsables d'actions

Caf : Chargée de Coopération : Sandrine Derrien

Pilote : Sandrine Derrien

Ville : Pilote : Myriam Djellal

Contributeurs : Myriam Djellal, Pascal Gayet

### Évaluation

#### • Indicateurs de résultats

- Nombre d'actions développées en lien avec 1 thématique
- Plan d'action

#### • Indicateurs d'impacts

- % de jeunes satisfait par thématique
- % d'augmentation de la fréquentation des jeunes tout équipement confondu.



## Ville de Dugny

### Thématique : Accès aux droits

**Enjeu :** Renforcer la dynamique sur le territoire

**Objectifs :** Rendre visible les lieux d'accès aux droits, développer le numérique pour favoriser l'autonomie et lutter contre le non-recours

**Publics ciblés :** Les habitants et les professionnels

#### Besoins potentiels

- Identification des lieux sur l'accès aux droits

#### Constats

- 5 QPV pour 11 000 habitants, petite superficie, 1 quartier excentré
- Taux de précarité /R au national
- Taux de chômage élevé /R au national
- Le taux de couverture représente 70% des habitants bénéficiaires
- Population jeune difficile à mobiliser en ce qui concerne l'emploi, indice jeunesse supérieur à la moyenne départementale et nationale
- 70% de logements sociaux
- Peu de renouvellement de la population et maintien de la précarité

#### Thématiques transversales

Enjeu sur le numérique pour le droit commun.

Structures identifiées : 1 point numérique Caf, 1 France services au Pont

Yblon + Centre-ville. Le CS est identifié comme un point d'accès aux droits.

#### Responsables d'actions

Caf : Chargée de Coopération : Sandrine Derrien

Pilote : Katia Remy

Ville : Pilote : Céline Lanfumey DGA Cohésion sociale

Contributeurs : Floriane Texier travailleur social Caf, Redouane

Boudjemaa

#### OBJECTIF 1 : Rendre visible les lieux d'accès aux droits

- Action 1 : Communiquer sur les différentes structures à la disposition des habitants pour plus de visibilité

#### OBJECTIF 2 : Développer l'accès aux droits au numérique et rendre les habitants autonomes

- Action 1 : Proposer des ateliers numériques
- Action 2 : Proposer un accompagnement personnalisé dans les démarches administratives

#### OBJECTIFS 3 : Lutter contre le non-recours

- Action 1 : Organiser des actions de sensibilisation et d'information
- Action 2 : Organiser 1 fois /trimestre une réunion partenaire avec les acteurs du territoire

#### Évaluation

##### • Indicateurs de résultats :

- Nombre de moyens de communication mis en place
- Nombre d'ateliers proposés
- Nombre d'habitants accompagnés
- Nombre d'actions de sensibilisation avec des partenaires différents
- Nombre de réunions et de participants aux réunions

##### • Indicateurs d'impacts

- % d'habitants ayant participé aux ateliers numériques
- % d'habitants accompagnés
- % de participation lors des actions de sensibilisation et d'informations
- % de partenaires et acteurs ayant participé aux réunions

### • Le comité de pilotage

- Rôle :
- suivi et pilotage de la convention,
  - mesure de l'avancement des actions
  - programmation des actions suivantes

Fréquence des rencontres : au moins une fois sur la période conventionnelle

COMPOSITION DU COMITE DE PILOTAGE CTG	
Commune	Caf de la Seine-Saint-Denis
Maire (ou son représentant)	Président du conseil d'administration (ou son représentant)
Elus concernés par les thématiques	
Directeur général des services (ou son représentant)	Directeur général (ou son représentant)
Pilote Direction	Pilote Direction (DPSA / DET)
Chargé de coopération	Chargé de coopération

### • Le comité technique

- Rôle :
- mise en œuvre et déploiement des actions
  - proposition de nouvelles actions
  - évaluation des actions conduites

Fréquence des rencontres : sur demande, en fonction de l'actualité

COMPOSITION DU COMITE TECHNIQUE CTG	
Commune	Caf de la Seine-Saint-Denis
Pilote Direction	Pilote Direction (DPSA / DET)
Chargé de coopération	Chargé de coopération
Responsables d'actions	Responsables d'actions

PROJET

PROJET